

Quand l'OIT enquête dans les territoires occupés palestiniens

Les incidents violents se multiplient entre Palestiniens et colons israéliens dans les territoires arabes, constate l'OIT (Organisation internationale du travail). Les Palestiniens sont chaque jour davantage privés d'eau, d'électricité, de logements décents, de salles de classe... et du simple droit de circuler librement, au profit des colonies. L'économie palestinienne est étranglée, au point que 70% de la population de Gaza dépend de l'aide alimentaire internationale. L'OIT en appelle à la fin de l'occupation israélienne comme seule «solution viable» pour la paix.

Expansion sans relâche des colonies israéliennes en Cisjordanie (Rive occidentale), démolition des constructions palestiniennes, omniprésence militaire israélienne, poursuite du blocus de Gaza... L'OIT (Organisation internationale du travail) a enquêté dans les territoires occupés par Israël «afin d'évaluer de façon aussi complète que possible la situation des travailleurs arabes», comme chaque année depuis 1980. La conclusion est sans ambiguïté: «Le processus de paix est plus figé qu'il ne l'a jamais été depuis les accords d'Oslo. [...] Il n'existe pas d'alternative juste et viable à la fin de l'occupation.» Le rapport de la mission d'enquête de l'OIT, publié en juin, présente les diverses formes que prend l'occupation israélienne et ses conséquences. Une occupation qui ne cesse de s'é-

tendre, y compris depuis la signature des accords d'Oslo en 1993 par Israël et l'OLP (Organisation de libération de la Palestine), en présence du président des États-Unis Bill Clinton. Par ces accords, censés marquer le début d'un processus de paix, l'OLP reconnaissait le droit d'Israël à exister et Israël s'engageait à retirer son armée de la Cisjordanie et de la bande de Gaza en cinq ans. L'administration de ces territoires était confiée pendant cette période intérimaire à une Autorité nationale palestinienne aux pouvoirs limités, en attendant la création d'un véritable État palestinien.

LES INCIDENTS VIOLENTS SE MULTIPLIENT

L'ensemble du territoire arabe a ainsi été découpé en trois zones, A, B, C, en fonction des compétences accor-

dées à cette autorité palestinienne (voir la carte en page suivante). Un découpage qui devait être provisoire mais qui dure... La zone C désigne la partie des territoires placés sous le contrôle exclusif de l'État hébreu. Elle occupe toujours aujourd'hui 60% de la superficie de la Cisjordanie. Cette zone, déplore l'OIT, est «fondamentale pour la viabilité d'un futur État palestinien [...] mais 1% seulement de celle-ci est actuellement destiné au développement palestinien». De fait, dix ans après la signature des accords d'Oslo, le territoire arabe est de plus en plus morcelé (voir la carte), ses différentes parties isolées les unes des autres, les droits de l'homme y sont étouffés, l'économie étranglée et on a bien du mal à imaginer comment il pourrait un jour devenir un État. La multiplication des incidents violents montre à quel point la situation est explosive, souligne le rapport.

Zones A et B L'action syndicale, un défi

Dans les zones A et B des territoires occupés, sur lesquelles Israël exerce un contrôle partiel, l'année 2011 a été ponctuée de grèves pour défendre les rémunérations et les emplois (source: Confédération syndicale internationale). La grève des enseignants a commencé à Gaza et s'est étendue en Cisjordanie. Pourtant, «l'exercice des droits syndicaux [y] relève du défi», indique la CSI, expliquant que dans un contexte de discordance entre le Hamas et le Fatah, chacune des deux parties considère que toute activité syndicale a un caractère politique, ce qui rend extrêmement difficile tout exercice normal de la liberté syndicale.

VIDE JURIDIQUE

Le droit de grève est reconnu, mais les syndicats doivent donner un préavis de quatre semaines dans les services publics. Le ministère du Travail peut imposer un arbitrage et les syndicats peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires s'ils en refusent le résultat. Un nouveau code du travail est en cours d'élaboration, mais la Palestinian General Federation of Trade Unions (PGFTU, Fédération générale palestinienne des syndicats) considère ce projet comme ne respectant pas suffisamment les conventions 87 et 98 de l'OIT sur la liberté syndicale et de négociation collective. L'OIT confirme la subsistance d'un vide juridique en la matière, la loi sur le travail de 2000 définissant le syndicat comme une organisation professionnelle constituée «conformément à la loi sur les syndicats», alors que cette dernière n'a jamais été promulguée.

QUELQUES DATES CLÉS

1916: La France et la Grande-Bretagne signent des accords secrets (accords Sykes-Picot) par lesquels elles prévoient de se partager l'Empire ottoman, dont fait partie la Palestine, à la fin de la guerre.

1917: Le gouvernement britannique déclare ouvertement qu'il «envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif» (Déclaration Balfour).

1920: La Palestine est placée sous mandat britannique par la Société des Nations. Le mandat reprend les termes de la Déclaration Balfour.

1936-1939: Révolte palestinienne contre la présence britannique et juive, écrasée par le Royaume-Uni et les groupes paramilitaires sionistes.

Février 1947: Les Britanniques annoncent l'abandon de leur mandat et s'en remettent à l'ONU.

Novembre 1947: L'Organisation des Nations unies adopte le plan de partage de la Palestine, qui prévoit de diviser celle-ci en deux États indépen-

dants, l'un arabe, l'autre juif, et de placer Jérusalem et ses environs sous administration des Nations unies. Les sionistes acceptent le plan. Les Arabes le rejettent. La guerre civile éclate. Les soldats britanniques se retirent.

14 mai 1948: Fondation de l'État d'Israël. Le mandat britannique prend officiellement fin. Les groupes armés palestiniens sont vaincus.

15 mai 1948: Plusieurs pays arabes entrent en guerre contre Israël. Le conflit se termine en juillet 1949.

Juillet 1949: Armistice. Le territoire de l'ancienne Palestine va être admi-

nistré pendant dix-neuf ans en trois entités distinctes: l'État d'Israël, la bande de Gaza, sous le contrôle de l'Égypte, et la Cisjordanie, annexée en 1950 par le Royaume hachémite de Transjordanie.

1967: Guerre des Six jours entre Israël et ses pays voisins. Israël conquiert la Cisjordanie, Gaza, le Golan, la péninsule du Sinaï et Jérusalem-Est.

1978: Accords de Camp David entre les États-Unis, l'Égypte et Israël. L'Égypte récupère le Sinaï. Le sort de la Cisjordanie et de Gaza est confié à des négociations égypto-israélo-jor-

dano-palestiniennes devant déboucher sur une autonomie transitoire.

1993: Accords d'Oslo. L'OLP reconnaît à Israël le droit d'exister et ce dernier s'engage à se retirer de Gaza et de Cisjordanie en cinq ans. Une autorité palestinienne aux pouvoirs limités ou inexistantes en fonction des zones (A,B,C) est mise en place en attendant la fin des négociations.

Depuis 1947, l'ONU a voté près d'une centaine de résolutions pour résoudre le conflit. Aujourd'hui, on compte environ 4 millions de réfugiés palestiniens dans le monde.

La tension est aggravée par des inégalités de plus en plus criantes. En 2011, le PIB par habitant en Israël était vingt fois plus élevé que celui du territoire palestinien occupé, dont plus d'un quart de la

population et un cinquième des travailleurs vivent en deçà du seuil de pauvreté. Le salaire journalier moyen en Israël et dans les colonies représente plus du double de celui de la Rive occidentale.

Gaza territoire bouclé

Pas moins de 1,6 million de personnes, en majorité des enfants de moins de quinze ans, vivent dans la bande de Gaza, sans pouvoir en sortir, agglutinés sur 380 km². Quelque 70% de la population continue de dépendre de l'aide humanitaire.

Pourtant Israël a retiré ses troupes en 2005. Mais il continue depuis d'assurer le contrôle exclusif de l'espace aérien et maritime de Gaza, ainsi que la garde et la surveillance extérieure de son périmètre terrestre. De plus, le blocus de Gaza, imposé par Israël et l'Égypte en 2007 (date à laquelle le Hamas a pris le contrôle de ce territoire), reste en vigueur, avec un seul point de passage commercial autorisé, Kerem Shalom, à l'extrême sud de Gaza. Cela renchérit les coûts du transport et du coup les produits agricoles de Gaza ne sont pas compétitifs sur les marchés internationaux.

Le bouclage externe de Gaza compromet non seulement l'accès aux marchés, mais aussi à ses propres ressources productives, souligne l'OIT. Quelque 35% des terres agricoles sont perdues au profit d'une zone tampon qui commence officiellement à 300 mètres de la frontière, mais qui, dans la pratique, est mise en œuvre par les forces armées israéliennes à une distance de la frontière comprise entre 500 mètres et 1,5 km. La limite de la pêche est fixée à trois milles nautiques à partir de la côte, ce qui bloque 85% des eaux de pêche. Bien sûr, quasiment aucune communication entre Gaza et la Cisjordanie, séparées par Israël, n'est possible.

Des milliers de travailleurs en danger dans les tunnels à la frontière de l'Égypte

Il a ainsi fallu six mois de négociations avec Israël, avec intervention de la «communauté internationale», pour qu'un chargement de dattes destinées à des programmes d'alimentation scolaire et représentant en tout et pour tout 19 camions et 60 emplois puisse passer en Cisjordanie!

Le manque cruel de débouchés commerciaux licites a empêché le redémarrage des industries détruites lors de l'opération «Plomb durci», lancée en 2009 par l'armée israélienne et ouvert la voie à une véritable économie souterraine, au sens figuré comme au sens propre. On estime que les tunnels construits clandestinement sous la frontière avec l'Égypte, à Rafah, occupent au moins 9 000 personnes dans des conditions souvent dangereuses, principalement pour l'importation de matériaux de construction, de combustibles et d'autres biens «à double usage»*.

Les profits tirés de cette activité illicite ont créé plus de 600 millionnaires à l'origine d'une nouvelle demande de biens de consommation, ce qui explique la hausse de la croissance constatée à Gaza. Pendant ce temps, la majorité de la population de Gaza souffre de graves pénuries. La plupart des écoles sont surpeuplées, certaines utilisant des conteneurs en guise de salles de classe, et la pénurie de combustibles provoque des coupures d'électricité de six à dix-huit heures par jour.

* Des biens dont Israël considère qu'ils pourraient être utilisés à des fins terroristes.



TRAVAILLEURS ARABES EN ISRAËL

Le parcours du combattant

Beaucoup de travailleurs palestiniens en Israël ne sont pas déclarés et se trouvent donc confrontés à la violation de leurs droits en matière de salaires et de protection sociale notamment. Le travail au noir est tellement

répandu que le gouvernement israélien a dû adopter une nouvelle législation, obligeant les employeurs à déclarer au moins dix-huit jours ouvrables par mois pour chaque travailleur palestinien employé. Une mesure insuffisante selon l'OIT. Le dernier recours consiste à traduire l'employeur devant les tribunaux mais, «concrètement, cette voie s'avère quasiment impraticable sans le concours d'un juriste compétent», constate l'organisation, qui souligne le rôle majeur de la coopération entre la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) et la

confédération syndicale israélienne Histadrouit pour aider les travailleurs arabes.

Trafic de main-d'œuvre

Par ailleurs, des intermédiaires fournissent de manière illicite des travailleurs palestiniens aux employeurs israéliens, profitant des restrictions à la circulation et à l'accès à l'emploi liées à l'occupation et à la séparation. Les travailleurs palestiniens doivent en effet obtenir une autorisation des services de

sécurité pour avoir un permis de travail. Un récent rapport de l'ONG israélienne Machsomwatch montre que beaucoup se retrouvent sur une liste noire, sans qu'on leur en indique les motifs et n'ont aucun moyen de recours.

Enfin, la question du transfert des cotisations de sécurité sociale versées au titre de l'emploi de Palestiniens en Israël reste entière. Celles-ci s'accumulent et sont censées être transférées aux institutions palestiniennes de sécurité sociale, une fois celles-ci créées.



Source : B'Tselem - Juin 2012

Barrière de séparation :

- Construite
- - - En construction
- · - · - En projet

idé

Le Golan, un territoire asséché

L'agriculture est la principale source de revenus du Golan syrien occupé. L'allocation d'eau aux colonies israéliennes s'élève à 750 m³ par dunum, contre seulement 250 pour les producteurs syriens. En cas de sécheresse, l'eau est détournée vers les colonies. Sur le marché du travail, les citoyens syriens qui vivent dans le Golan syrien occupé sont confrontés à la discrimination et au manque de débouchés professionnels. De plus, le taux de chômage étant élevé, les travailleurs courent le risque d'être exploités par des sous-traitants qui fournissent du travail dans les colonies où la réglementation relative aux conditions de travail n'est pas appliquée.

CISJORDANIE

Derrière le mur

Israël a commencé à construire le mur de séparation isolant la Cisjordanie (ou Rive occidentale) en 2002, avec l'objectif déclaré de protéger sa population de toute « intrusion de terroristes palestiniens ». Cette barrière mord sur le territoire palestinien au-delà des frontières héritées de la guerre des Six jours de 1967, de façon à pouvoir englober le plus possible de colonies, et isole 10% de la Rive occidentale du reste de sa superficie. Villages divisés, terres agricoles endommagées, commerce entravé : le gouvernorat de Tulkarem (au nord) est un exemple particulièrement parlant de ce que peut entraîner la construction de cette « clôture de sécurité » (dénomination israélienne). Le taux de chômage y est l'un des plus élevés de la Rive occidentale.

On compte aujourd'hui 500 000 colons israéliens en Cisjordanie, soit deux fois plus qu'en 1993, au moment de la signature des accords d'Oslo. Les colonies s'éparpillent dans la zone C de la Cisjordanie, placée sous le contrôle exclusif d'Israël, grignotant et morcelant chaque fois un peu plus le territoire palestinien en de multiples parcelles coupées les unes des autres (voir la carte ci-contre). Les routes dites « de contournement », qui relient les colonies israéliennes entre elles et à Israël, ne sont accessibles qu'aux seuls colons et militaires israéliens. La population arabe se heurte quotidiennement à des barrages routiers, des portails métalliques, des monticules de terre et des tranchées, sans compter la barrière de séparation.

La zone C s'étend sur 60% de la superficie de la Rive occidentale. Quelque 150 000 Palestiniens y vivent. L'administration israélienne n'a prévu que 1% de sa surface pour le développement palestinien. Les constructions palestiniennes sont interdites dans 70% de la zone et extrêmement limitées dans les 29% restants. Le nombre de démolitions et de déplacements de bâtiments palestiniens par les forces armées israéliennes a augmenté en 2011 de plus de 80% par rapport à 2010, précise l'OIT.

Des dizaines de milliers de travailleurs arabes surexploités dans les colonies

On compte entre 35 000 et 50 000 travailleurs arabes travaillant dans les colonies. Poussés par le chômage et l'espoir de meilleurs revenus, ils bravent l'interdiction imposée par l'Autorité palestinienne de s'y faire embaucher. La législation du travail héritée du temps où la Rive Occidentale appartenait à la Jordanie (jusqu'en 1967) reste applicable. Toutefois, bien qu'il se soit abstenu d'y étendre officiellement la portée territoriale de ses lois (à l'exception de Jérusalem-Est), explique l'OIT, l'État d'Israël applique sa législation, notamment son droit du travail, à ses citoyens vivant dans la Rive occidentale au moyen de décrets militaires. Les employeurs israéliens des colonies ont donc la possibilité d'appliquer la législation jordanienne, moins favo-

nable aux travailleurs palestiniens, et le droit du travail israélien aux citoyens israéliens.

À Jérusalem-Est, annexé unilatéralement par Israël en 1967, plus de 90 000 Palestiniens vivent dans des bâtiments construits sans permis et qui peuvent donc être démolis d'un moment à l'autre. Pour y travailler les Palestiniens de la Rive occidentale doivent avoir un permis. Ce système – la loi de 2003 sur la nationalité et l'entrée en Israël et la barrière de séparation – plonge dans des situations inextricables les familles à statut mixte, dont un conjoint possède un permis de résidence à Jérusalem et l'autre une carte d'identité de la Rive occidentale. S'ils souhaitent résider avec leur famille à Jérusalem-Est, les conjoints doivent engager une procédure longue et coûteuse pour obtenir un permis, au final rarement accordé.

La plupart des terres agricoles fertiles de la région sont exploitées par des colons. De plus, Israël surexploite considérablement les ressources en eau allouées dans le cadre des Accords d'Oslo, et utilise environ 86% du volume total de l'eau extraite du seul aquifère disponible pour les Palestiniens.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les affrontements entre Palestiniens et colons israéliens se multiplient. Le nombre d'incidents violents faisant des victimes palestiniennes et causant des dommages aux biens palestiniens, précisent les auteurs du rapport, a augmenté en 2011 de 144% par rapport à 2009 et de 32% par rapport à 2010.

71% DE LA POPULATION A MOINS DE 30 ANS, PLUS DU TIERS EST AU CHÔMAGE

La situation est pire à Gaza, avec environ 46% de chômeurs et 78% de chômeuses chez les jeunes. « L'occupation militaire entrave considérablement la mobilité, ce qui limite les perspectives d'emploi pour les jeunes Palestiniens. Dans l'ensemble des territoires occupés, les secteurs productifs de la manufacture et de l'agriculture ont représenté moins d'un cinquième du PIB en 2011 contre plus d'un tiers en 1994.

Dans ces conditions et compte tenu des frais considérables de reconstruction datant de l'offensive israélienne contre le Hamas en 2008 et 2009, l'économie palestinienne reste extrêmement dépendante de l'aide des donateurs extérieurs. Or celle-ci, dans un contexte de crise économique mondiale, n'a atteint en 2011 que les deux tiers seulement du montant prévu. L'Autorité palestinienne a donc accéléré les restrictions budgétaires, ce qui n'est pas sans répercussion sur l'emploi et les salaires du secteur public.

Malgré ce contexte difficile, se félicite la mission de l'OIT, la construction d'un État se poursuit, à l'initiative de l'Autorité palestinienne, avec notamment un développement régulier des institutions et instances de dialogue social, comme un conseil économique et social, une commission chargée de l'emploi des femmes et deux autres chargées respectivement de mettre en place un salaire minimum et une sécurité sociale. En revanche, le vide juridique sur la protection de la liberté syndicale n'est toujours pas comblé. Un point crucial, alors que, constate aussi l'OIT, dans un contexte marqué par les révolutions en Tunisie et en Égypte, « jamais l'ensemble des secteurs de la société n'a été aussi résolu [...] à faire entendre ses aspirations et à revendiquer ses droits politiques, économiques et sociaux ».

Évelyne Salamero

es@force-ouvrière-hebdo.fr

Certes, depuis 2008 la croissance est repartie à la hausse dans le territoire occupé. Mais cette progression reste bien inférieure à celle enregistrée avant le début de la seconde Intifada, en 2000. Depuis cette année-là, quand les débouchés d'emploi en Israël ont été brutalement réduits, le taux de chô-

mage est toujours resté supérieur à 20%. De plus, loin d'indiquer une économie plus saine, l'augmentation de la croissance repose essentiellement sur l'activité économique dans les tunnels de contrebande de Gaza, construits après l'instauration du blocus en 2007.

Alors que près de 71% de la population palestinienne a actuellement moins de 30 ans et 41,3% moins de quinze ans, le chômage des jeunes explose. Parmi les actifs de 15 à 24 ans, le chômage s'élevait en 2011 à 32,2% pour les hommes et à 53,5% pour les femmes, soit un taux global de chômage des jeunes de 35,7%.